



Ce document reflète l'interprétation de l'épreuve d'analyse de texte du 2nd groupe PASS/LAS par le Tutorat Rennais Santé. Il ne s'agit en aucun cas d'un document officiel de l'Université de Rennes mais d'un document d'entraînement compilant les sujets des épreuves d'oraux blancs de l'année 2023-2024 réalisés par le Pôle Méthodo'Oraux.

Bon courage !

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
CONSIGNES	4
SUJETS	5
1 – DEFIANCE VACCINALE EN OUTRE-MER	5
TEXTES	5
QUESTIONS ASSOCIEES ET ELEMENTS D'ANALYSE (JURY)	7
2 – REARMEMENT DEMOGRAPHIQUE, NATALITE ET INFERTILITE	8
TEXTES	8
QUESTIONS ASSOCIEES ET ELEMENTS D'ANALYSE (JURY)	10
3 – EVEREST ET TOURISME DE MASSE	11
TEXTES	11
QUESTIONS ASSOCIEES ET ELEMENTS D'ANALYSE (JURY)	13
4 - SOCIETE ET ADDICTIONS	14
TEXTES	14
QUESTIONS ASSOCIEES ET ELEMENTS D'ANALYSE (JURY)	16
5 – QUOTA CARBONE	17
TEXTES	17
QUESTIONS ASSOCIEES ET ELEMENTS D'ANALYSE (JURY)	19
6 – FIN DE VIE	20
TEXTES	20
7 - PESTICIDES	22
TEXTES	22



8 – ECOLOGIE	24
TEXTES	24
QUESTIONS ASSOCIEES ET ELEMENTS D'ANALYSE (JURY)	26
9 – JEUX OLYMPIQUES DE PARIS	27
TEXTES	27
QUESTIONS ASSOCIEES ET ELEMENTS D'ANALYSE (JURY)	30
10 – LOI DE BIOETHIQUE	31
TEXTES	31
QUESTIONS ASSOCIEES ET ELEMENTS D'ANALYSE (JURY)	33

CONSIGNES

Le temps de préparation est de 20 minutes.

Chaque sujet est composé de deux textes

Le passage à l'oral, d'une durée totale de 10 minutes, se décompose en deux étapes successives : la présentation de votre analyse (5 min) suivie d'un échange avec le jury (5 min).

Pour la présentation :

- Enoncez le thème général du sujet.
- Pour chaque texte, présentez les arguments principaux et la/les problématique(s) associée(s).
- Faites la synthèse des informations contenues dans les trois documents et mettez-les en perspective.

Le jury échangera ensuite avec vous sur des questions relatives au sujet.

Pour la majorité des sujets, nous avons répertorié les questions proposées par le Pôle Méthodo'Oraux pour le passage des épreuves préparatoires



SUJETS

1 – DEFIANCE VACCINALE EN OUTRE-MER

Textes

Texte A : Covid-19. Pourquoi les taux de vaccination en Outre-Mer sont-ils inférieurs à la métropole ?

Extrait d'un article de Ouest France datant du 02/08/21

Alors que plus de 63 % de la population française est vaccinée contre le coronavirus, des disparités s'observent entre régions, en particulier avec les territoires ultramarins, où les couvertures vaccinales n'atteignent, parfois, pas plus de 20 %. La situation sanitaire est « dramatique » dans certains territoires d'outre-mer, a jugé Jean Castex jeudi 29 juillet. Alors que plusieurs régions ultramarines sont confrontées à un vague épidémique, les taux de vaccinations contre le covid-19 restent inférieurs à ceux de la Métropole. Cette différence peut s'expliquer par des facteurs logistiques, culturels et politiques.

En France, 63,2 % de la population totale a reçu au moins une injection, au 1er août 2021, et 52,6 % ont désormais un schéma vaccinal complet, selon les données du Ministère de la Santé et des solidarités. [...]

« Réticences culturelles »

Ce retard s'expliquerait par des « réticences culturelles ou religieuses », selon le ministre des Outre-Mer Sébastien Lecornu, cité dans Libération.

Si les prises de rendez-vous ont augmenté en Martinique depuis l'instauration du pass sanitaire, la vaccination ne semble toujours pas convaincre la population. « Ce ne sont pas les moyens qui manquent, mais la confiance », regrette André Chabié, infectiologue au CHU Fort-de-France. Pour preuve, nombre des patients qui le consultent à l'hôpital, pour d'autres motifs que le coronavirus, déclinent son invitation à se faire vacciner : « Alors que c'est dans la pièce d'à côté et sans attente ! » s'étonne-t-il. Convaincre reste le grand défi des autorités dans les territoires d'Outre-Mer. Dans les Antilles, une plante endémique surnommée « herbe à pic » a été présentée comme un potentiel moyen de lutter contre le virus. Son efficacité n'a pas été démontrée scientifiquement, mais elle symbolise l'attachement d'une partie des habitants à la médecine traditionnelle, qui détourne parfois des vaccins et des prises en charge plus conventionnelles.

Raisons politiques

En Martinique, la chlordécone, un pesticide classé cancérigène possible par l'Organisation mondiale de la santé dès 1979, a laissé des traces et a nourri de la méfiance à l'égard des sciences « importées » du continent.

« Ces derniers temps il y a eu une fusion entre des revendications politiques et le vaccin qui est vécu comme quelque chose de l'extérieur et qui a fait du refus du vaccin un geste presque militant », avance sur BFMTV Hossein Mehdaoui, « Dans la mesure où les Antilles sont d'anciens territoires colonisés, il y a une défiance très forte envers le gouvernement français », explique Stéphanie Mulot, sociologue auprès de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) dans le Parisien. « Refuser le vaccin revient à assumer une posture politique d'opposition » ajoute-t-elle.

Parfois, ce sont même des responsables politiques qui affichent une forme de défiance face au vaccin. En Guyane, la sénatrice Marie-Laure Phinéa-Horth avait indiqué en juin dernier ne pas vouloir se faire vacciner, mettant en cause non pas sa dangerosité - comme l'ont affirmé des antivaccins - mais son efficacité.



Face à la situation épidémique qui s'aggrave, de nouveaux tours de vis ont été mis en place, le 30 juillet, avec un nouveau couvre-feu en Guadeloupe ainsi qu'à la Réunion, également soumis à un confinement de 5 h à 18 h. La Martinique est pour sa part reconfinée depuis vendredi pour au moins trois semaines. Une décision qui passe mal sur l'île des Antilles, où un vaccinodrome et une pharmacie ont été incendiés, samedi, lors d'affrontements.

Texte B : Crise aux antilles : Le gouvernement prêt à des concessions sur l'obligation vaccinale

Extrait d'un article de France datant du 01/012/21

La situation restait tendue, mardi, dans les Antilles françaises, où le ministre des Outre-mer Sébastien Lecornu terminait sa visite destinée à apaiser la crise sociale. Il s'est dit ouvert à une "adaptation de l'application de la loi" d'obligation vaccinale, qui devait initialement s'appliquer le 15 novembre, jour où a débuté la grève générale en Guadeloupe, et avait déjà été repoussée au 31 décembre.

Tentative d'incendie d'une mairie en Guadeloupe, barrages routiers en Martinique et à Saint-Martin : la situation était toujours tendue dans les Antilles françaises, mardi 30 novembre, au dernier jour de la visite du ministre des Outre-mer. Sébastien Lecornu s'est montré ouvert sur l'application de l'obligation vaccinale, déjà repoussée au 31 décembre.

Arrivé lundi soir en Martinique, deuxième et dernière étape d'un court séjour destiné à apaiser les tensions et sortir de la crise sociale les Antilles françaises, le ministre a rencontré à la préfecture une délégation de 20 syndicalistes et les élus locaux, après que des discussions similaires la veille en Guadeloupe ont tourné court. À Fort-de-France, le membre du gouvernement s'est montré ouvert à une "adaptation de l'application de la loi" d'obligation vaccinale, qui devait initialement s'appliquer le 15 novembre dans les Antilles, jour où a débuté la grève générale en Guadeloupe.

Couvre-feu

Né du refus de cette obligation vaccinale pour soignants et pompiers, le mouvement s'est étendu à des revendications politiques et sociales, notamment contre la vie chère, occasionnant violences, pillages et incendies et gagnant ensuite la Martinique où la contestation a débuté le 22 novembre. Les deux îles sont placées sous couvre-feu.

Vendredi, Sébastien Lecornu et son collègue de la Santé Olivier Véran avaient annoncé repousser au 31 décembre 2021 la "finalisation de la mise en œuvre de l'obligation vaccinale" pour la Guadeloupe et la Martinique. Mais "je ne vois pas comment le 31 décembre, on pourra accepter l'obligation vaccinale telle que c'est aujourd'hui", a souligné mardi à la sortie de la réunion Serge Letchimy, président du conseil exécutif de Martinique, car "on n'atteindra pas un niveau qui permette la continuité des soins".



Questions associées et éléments d'analyse (Jury)

Le but de ce sujet est de mettre en évidence les tensions qui existent entre les territoires d'Outre-Mer et le gouvernement français au travers de la crise vaccinale, de présenter ses causes notamment historiques et ses éventuelles conséquences futures.

- Connaissez vous une autre crise en cours en lien avec les questions de post-colonisation ?
- D'après vous, comment l'Etat devrait s'y prendre pour assurer une bonne couverture vaccinale dans les territoires d'outre-mer ?
- Pouvez vous citer une autre cause du faible pourcentage de vaccinés en outre-mer qui n'a pas été citée dans les textes ? Et comment la rattacher à la problématique (logistique -> les vaccins y sont arrivés plus tard qu'en métropole, ça montre bien que les territoires d'outre-mer ne sont pas une priorité pour le gouvernement)



2 – REARMEMENT DEMOGRAPHIQUE, NATALITE ET INFERTILITE

Textes

Texte A : Pourquoi il faut relancer la natalité

Extrait d'un article de LaCroix, datant du 15/01/24

L'Insee publie mardi 16 janvier son bilan démographique pour l'année 2023. Le nombre de naissances et le taux de fécondité sont encore à la baisse par rapport à 2022, une année déjà marquée par un niveau historiquement bas. Au vu de ces résultats, faut-il prendre des mesures pour relancer la natalité ? Selon sa dernière enquête de l'Union nationale des familles (Unaf), publiée le 11 janvier, les Français aimeraient avoir en moyenne 2,27 enfants, contre 1,7 dans les faits. Les chiffres, on le sait, seront mauvais. Mardi 16 janvier, l'Insee doit publier son bilan démographique pour l'année 2023 et le nombre de naissances sera encore à la baisse par rapport à 2022, une année déjà marquée par un niveau historiquement bas. L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) pourrait même descendre sous 1,7 enfant par femme, contre 1,8 un an plus tôt. En novembre, date des dernières statistiques mensuelles, la baisse était ininterrompue depuis dix-sept mois. Elle est même continue depuis 2011, avec un seul rebond en 2021, après une année marquée par l'épidémie de Covid. Certes, la France reste la championne de la fécondité dans le monde occidental et notamment en Europe mais elle se rapproche de plus en plus de ses voisins. Faut-il dès lors revoir la politique familiale pour tenter d'inverser la courbe ? [...]

Un taux de fécondité qui ne reflète pas le désir d'enfants des Français

Cet indice reste une inconnue mais l'Union nationale des familles (Unaf) estime qu'il pourrait augmenter si on accompagnait mieux les couples. Selon sa dernière enquête, publiée le 11 janvier, les Français n'ont pas autant d'enfants qu'ils le souhaitent. Idéalement, ils aimeraient en avoir en moyenne 2,27, contre 1,7 dans les faits. La famille idéale est constituée de deux enfants pour 49 % des parents et de trois enfants ou plus pour plus d'un tiers. « *Les conditions matérielles jouent un rôle important dans le décalage entre aspiration et réalisation, notamment en reportant l'arrivée des enfants*, explique Bernard Tranchand, vice-président de l'Unaf. *Répondre à l'aspiration des parents constitue un véritable enjeu politique et démocratique, sans compter l'impact sur la vitalité des territoires, sur l'activité économique et sur l'équilibre du système de protection sociale.* » Une population qui décroît aurait en effet des conséquences sur « *le financement des retraites mais aussi sur la fermeture d'établissements scolaires, la croissance économique, les finances publiques et l'innovation* », analyse le sociologue Julien Damon. Qu'il s'agisse des pensions de retraite, de l'assurance-chômage, de l'éducation ou de la santé, le modèle de société français « *relève d'un principe de répartition de la charge et du risque sur l'ensemble de la population active* », relève une note stratégique du haut-commissariat au plan. Il faut donc suffisamment d'actifs pour préserver le système de protection sociale. [...]

La population de l'Afrique subsaharienne devrait presque doubler d'ici à 2050, alors que celle de l'Europe et de l'Amérique du Nord n'augmenterait que de 0,4 %.

Huit pays représentent plus de la moitié de la croissance démographique projetée d'ici à 2050 : Congo (RDC), Égypte, Éthiopie, Inde, Nigeria, Pakistan, Philippines et Tanzanie. L'Inde a dépassé la Chine en tant que pays le plus peuplé du monde en 2023. [...]



Texte B : Infertilité : Macron sabote un sujet majeur de santé publique

Extrait d'un article de Médiapart datant du 26/01/24

Le président de la République a donc choisi, lors de sa conférence de presse du 16 janvier, de faire de la fertilité, un sujet politique, et pas des moindres : l'enjeu serait donc le « réarmement démographique » de la France, soit sa capacité à fournir des travailleurs et des travailleuses, des cotisants et des cotisantes, pour soutenir l'économie et le modèle social. En quelques mots, Emmanuel Macron réussit l'exploit de tout mélanger : la question de la fertilité, un sujet de santé publique aux ressorts économiques, sociaux, environnementaux, et celle de la natalité, une question très politique, jusqu'ici une obsession de l'extrême droite. Sous le paravent de la fertilité, c'est bien une injonction à la natalité qu'a adressée le président de la République aux Français et aux Françaises : s'ils donnaient naissance à un plus grand nombre d'enfants, la France s'en trouverait « plus forte ». [...]

Le rapport sur les causes de l'infertilité qui se trouvent entre les mains du gouvernement est cependant problématique, car il met à l'index, en premier lieu, les femmes : le recul de l'âge de leurs grossesses serait la première cause d'infertilité. L'âge moyen des mères au moment de la naissance est passé de 28,8 ans en 1994 à 31 ans en 2023 selon l'Insee. Or, la fertilité féminine est optimale entre 18 et 31 ans. À 40 ans, la moitié des femmes ne peuvent plus concevoir, et la quasi-totalité au-delà de 45 ans, selon l'Inserm. Le rapport plaide pour une meilleure information des femmes et des hommes sur ces « *limites physiologiques de la fertilité* », qui seraient méconnues et sous-estimées. Mais ces « *limites* » ne sont-elles pas exagérément dramatisées ? En 2020, un quart des enfants sont nés de mères âgées de 35 ans et plus.

Les auteurs du rapport font largement l'impasse sur les très nombreux aspects positifs du recul de l'âge des grossesses des femmes, y compris d'un point de vue économique et social : leurs études se sont allongées, l'emploi féminin a progressé, les femmes souhaitent désormais s'accomplir professionnellement et accéder à une stabilité affective et économique avant d'accueillir un enfant, dans les meilleures conditions. Les faits, cruels, donnent entièrement raison aux femmes : 23 % des familles sont monoparentales, 84 % d'entre elles sont portées par des mères seules, et 41 % vivent au-dessous du seuil de pauvreté. La difficulté de concilier une vie professionnelle et familiale est une autre raison majeure du recul de l'âge des grossesses, reconnaît le rapport, qui en énumère les facettes : la « *stigmatisation* » des femmes enceintes dans l'entreprise, le coût de la garde des enfants, la faible implication de nombreux hommes dans le travail domestique et l'éducation des enfants, le partage inéquitable de la charge mentale, etc.

Le désastre environnemental au cœur du sujet

Les principales causes d'une éventuelle hausse de l'infertilité sont en réalité à chercher du côté du désastre environnemental en cours. Du côté des hommes, ce sont bien des facteurs environnementaux qui causeraient une chute de leur fertilité : s'ils produisent des spermatozoïdes tout au long de leur vie, les scientifiques constatent une baisse alarmante de la qualité de leur sperme. La concentration de spermatozoïdes aurait diminué de plus de 50 % en moins de quarante ans (1973-2011).



Questions associées et éléments d'analyse (Jury)

Le but est d'expliquer les arguments des deux camps, leurs enjeux et les raisons cachées

- Expliquez pourquoi il est fait mention de l'extrême droite dans le deuxième article
- Pourquoi selon vous le taux de natalité des pays industrialisés et développés est faible ?
- Qu'est-ce que la transition démographique ?
- Expliquez la différence entre faible natalité et infertilité
- Connaissez vous le journal qui a publié le premier article ? Quelle autre raison profonde pourraient avoir les natalistes ? (C'est un journal chrétien, les idéologies conservatrices et religieuses ont en général tendance à promouvoir la famille nucléaire qui fait beaucoup d'enfants, pour eux c'est un modèle de société à suivre)



3 – EVEREST ET TOURISME DE MASSE

Textes

Texte A : L'Everest, symbole des dérives du tourisme de masse

Extrait d'article de France 24, publié le 13/06/2019 par Ana Benabs

Les risques de l'ascension de l'Everest sont connus : avalanches, chute, mal de l'altitude, fatigue intense et désormais... embouteillages. Depuis quelques années, le sommet de 8 848 mètres de haut connaît un record d'affluence au printemps – de fin avril à fin mai –, lorsque les conditions climatiques permettent l'ascension. Le 22 mai 2019, entre 150 et 200 grimpeurs ont entrepris l'aventure en même temps, créant un encombrement extrêmement dangereux. Des photos de cet embouteillage ont fait le tour du monde. (...)

Surfréquentation et "pollution monstre"

Depuis la première ascension réussie en 1953 par les alpinistes Edmund Hillary et Tensing Norgay, les touristes sont de plus en plus nombreux à vouloir conquérir le toit du monde. "Contrairement à la Chine, le Népal n'a pas de limite et délivre autant de permis d'ascension qu'il le souhaite", explique Elia Saikaly, l'alpiniste canadien. En 2019, 381 permis ont été délivrés, un record, selon Time Magazine. Sachant que chaque grimpeur doit obligatoirement être accompagné d'un sherpa – un guide expérimenté qui l'accompagne durant le voyage –, plus de 750 personnes ont déjà entrepris l'ascension cette année. "Outre les embouteillages, cela crée une pollution monstre", déplore l'alpiniste. "Le camp 4 est devenu une véritable poubelle, car les gens sont occupés à se battre pour leur survie à cette altitude, et qu'aucune réglementation n'est appliquée." En 2018, les équipes de nettoyage de l'Everest ont redescendu plus de 31 tonnes de déchets, dont plus d'un tiers d'excréments humains.

Le cas de l'Everest est loin d'être isolé, puisque de plus en plus de sites naturels sont ravagés par la présence de l'Homme. En Australie, l'accès au mont Uluru sera interdit à partir d'octobre 2019. Fatigués par l'affluence des touristes chaque année dans ce lieu sacré, les aborigènes, propriétaires du rocher depuis 1985, ont décidé de révoquer son accès au public. Aussi, la plage de Maya Bay en Thaïlande, rendue célèbre par le film "La Plage", de Danny Boyle, restera close jusqu'en 2021 sur décision des autorités locales, l'affluence des touristes ayant causé d'énormes dégâts sur son écosystème. Même chose pour le canyon islandais de Fjadrargljufur, interdit au public pour préserver sa végétation.

"Voyager est un privilège, pas un droit"

(...) La fréquentation de plus en plus importante de l'Everest, Elia Saikaly l'attribue en partie aux "compagnies locales qui vendent des ascensions à moindre prix". "Aujourd'hui, nous avons presque tous accès à Internet et, en quelques clics, on peut trouver des montées à prix cassés. Mais cela veut aussi dire moins de professionnalisme, d'organisation ou de ressources, comme la quantité d'oxygène." Et un risque plus élevé pour les alpinistes, "parfois sous-expérimentés".

À l'instar des tarifs proposés par les compagnies aériennes low-cost, la baisse des prix de certaines activités touristiques les a rendues largement plus accessibles. (...)

Malgré la récente vague d'accidents, le gouvernement népalais n'a pour le moment pas remis en question la distribution d'un grand nombre de permis ces dernières années. Un silence qui pourrait s'expliquer par le fait que 3,5 % du PIB du Népal en 2017-2018 proviendrait du tourisme, selon Les Échos. Difficile pour un pays où un quart des habitants vit en-dessous du seuil de pauvreté, d'établir des réglementations restrictives concernant le site le plus lucratif du pays. En 2015, le gouvernement népalais avait évoqué la possibilité d'interdire l'ascension aux personnes trop âgées, trop inexpérimentées ou en situation de handicap. Projet finalement passé sous silence, au profit des bénéfices engendrés par le tourisme.



Texte B : Everest : morts, "montagne qui pue", "plus haute décharge du monde"... comment le surtourisme transforme le toit du monde en enfer.

Le Dauphiné publié le 29/05/2024 par Anne-Laure de Chalup

Le toit du monde et ses flancs de montagne enneigés immaculés, balayés par un vent glacial où règne le silence. L'image a fait rêver des générations d'alpinistes en quête de dépaysement, mais la destination n'est plus vraiment cette terre promise de la méditation... Sur les parois rocheuses qui mènent au mont Everest, les déchets s'amoncellent, une pollution visuelle qui ne serait pas sans conséquence sur la santé des grimpeurs...

"Les camps 2 et camps 4 sont surpeuplés, explique Kul Gurung, directeur de l'agence népalaise Alliance Treks and Expeditions dans un article de *RFI*. Et tous ces gens font leurs besoins autour, sur la glace. Or après, nous faisons fondre cette glace pour boire. Cela est problématique, et dernièrement, il y a beaucoup de gens qui ont de la fièvre, de la toux ou mal aux yeux. Donc obliger les grimpeurs à rapporter leurs excréments va être très utile", poursuit-il.

En effet, à plus de 5 000 mètres d'altitude, les excréments ne se désagrègent pas, si bien que l'Everest devient "la plus haute décharge du monde", une montagne... "qui pue", comme le déplorent les guides locaux. Plastique, bouteilles d'oxygène, chaussures, tentes, canettes... En mai 2023, pas moins de 1,6 tonne de déchets a été redescendue par un explorateur français et son équipe de 80 porteurs.

Une caution rendue en échange de 8 kg de déchets ?

Avec un nombre de candidats à l'ascension toujours plus important, les autorités essaient de mettre en place des mesures fortes. Parmi elles, l'obligation de monter, équipé de sacs biodégradables dans lesquelles les alpinistes seront obligés de redescendre leurs excréments.

Par ailleurs, *Le Figaro* rappelle que le gouvernement népalais exige depuis l'année dernière que chaque alpiniste verse une caution de 4 000 dollars avant son ascension. Une somme rendue si le grimpeur rapporte 8 kg d'ordure, en théorie. *Le Figaro* explique qu'en effet, le système ne serait pas toujours appliqué.

Le prix des permis augmentera également pour dissuader certains amateurs. Selon *BFMTV*, il faut aujourd'hui compter 11 000 dollars pour se voir autorisé à gravir l'Everest, le tarif passera à 15 000 dollars en 2025. Une somme à laquelle il faut ajouter le prix du visa, les transports, le séjour, les logements et le coût lié au recours aux services des sherpas pouvant porter les bagages.

Une "autoroute", sur les voies de l'Everest

Malgré ce coût, 478 permis ont été délivrés en 2023, un record. Conséquence, les alpinistes se retrouvent à faire la queue sur "l'autoroute" de l'Everest, ce qui rend l'ascension toujours plus risquée. La saison 2023 a été l'une des plus meurtrières jamais enregistrée. En moyenne, chaque année, cinq alpinistes trouvent la mort sur les flancs escarpés et glacés de la plus haute montagne du monde. Des vols de bouteilles d'oxygène sont même recensés sur le toit du monde...

Malgré cela, la course à "l'envie de poster une photo de soi au sommet" participe au fait qu'il y a de plus en plus de monde de moins en moins expérimenté sur l'Everest, ce sommet qui "fait toujours fantasmer", comme le conclut le fondateur du seul opérateur francophone d'expédition sur l'Everest, Eric Bonnem, dans *20 Minutes*.



Questions associées et éléments d'analyse (Jury)

L'objectif est de présenter l'impact du tourisme de masse sur les sites naturels à travers le prisme de l'ascension de l'Everest : causes, conséquences, enjeux socio-économiques et solutions éventuelles.

- Qu'est-ce que le tourisme de masse ?
- Connaissez-vous d'autres conséquences liées au tourisme de masse sur certains sites touristiques ?
- Selon vous, doit-on restreindre l'ascension de l'Everest aux alpinistes chevronnés ?
- Aujourd'hui certains influenceurs se sont lancés dans l'ascension de l'Everest, pensez-vous que ce type de projet puisse favoriser le tourisme de masse sur ce même site ?
- Pourquoi voyage-t-on plus aujourd'hui ? (Mondialisation + facilitation des déplacements et voyages plus abordables, apprentissage des langues, curiosité attisée par les réseaux sociaux/reportages/ films et séries, organisation des plannings, congés/télétravail parfois plus facilitant...)
- Selon vous, qu'est-ce qui attire les gens à tenter l'ascension de l'Everest ou autres grands sommets ?



4 - SOCIÉTÉ ET ADDICTIONS

Textes

Texte A : En quoi la société favorise les addictions ?

Article du Figaro Santé, par Anne Lefèvre-Balleydier le 17/05/2019.

Toujours plus, tout de suite, n'importe où : notre monde moderne est un monde d'addicts. C'est le point de vue défendu par plusieurs psychologues et philosophes, dont Cynthia Fleury, également psychanalyste. « Se dire addict, c'est d'abord souvent une manière d'amoindrir le problème. "Toxico", "drogué", ce serait tout de suite plus violent. Addict, c'est presque un gimmick, le prix de la modernité. Si on est addict, c'est qu'on suit la tendance », explique-t-elle. Un point de vue partagé par le sociologue Patrick Pharo, selon lequel « on ne rencontre pas dans les sociétés précapitalistes de phénomène d'addiction de masse, comme c'est le cas dans les sociétés contemporaines ».

Les auteurs du dernier Baromètre santé à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) renforcent cette conviction. Entre 2010 et 2016, par exemple, le pourcentage des fumeurs quotidiens n'a en effet cessé d'augmenter parmi les Français à faibles revenus, en passant de 35,2 % à 37,5 %. Pour l'expliquer, le rapport avance l'existence d'une « norme sociale en faveur du tabagisme ».

Abus et dépendance

La même explication pourrait être avancée s'agissant de l'alcool, et notamment de la pratique du binge drinking, très en vogue chez les jeunes depuis le début des années 2000. Cette pratique d'alcoolisation intensive, le psychologue et président de la Fédération Addiction Jean-Pierre Couteron la relie au concept de société « addictogène ».

De quoi s'agit-il ? « Si l'addiction est en passe de devenir la maladie du XXI^e siècle, comme le furent l'hystérie au XIX^e siècle et la dépression au XX^e siècle, c'est que cette pathologie est symptomatique des dynamiques et des conflits qui agitent notre environnement socioculturel, des aspirations et des paradoxes dans lesquels se trouve pris l'individu contemporain », précise-t-il (...). « C'est bien de cela dont témoigne avant tout la multiplication des comportements d'abus et de dépendance : l'avènement d'une société addictivante, ou addictogène, une société qui contribue à la dérégulation des comportements de recherche de plaisir, qui banalise l'expérience addictive et l'érige en norme comportementale. »

Parmi les facteurs contribuant au développement de conduites addictives, il y aurait d'abord la disparition progressive des modalités de contrôle social qui contribuaient jusqu'alors à encadrer nos comportements individuels. Et cela passe, selon Jean-Pierre Couteron, par une tendance croissante à la singularité, un rapport aux autres et au monde basé sur « l'instantanéité et le nomadisme », dans un mouvement où « les structures et institutions qui constituaient des lieux traditionnels de socialisation et de transmission » (paroisses, école, mais aussi syndicats, armée, corporations diverses) se retrouvent « dans l'incapacité de remplir leur mission ».

Accompagnement des personnes

De plus en plus, la culture « de l'intensité, de l'excès et de l'accès immédiat à l'objet du désir » s'impose à nous tous. Avec une quête sans fin de produits tendant à montrer que l'on ressemble aux autres, tout en voulant marquer notre singularité, une frénésie consumériste entretenue par le raccourcissement toujours plus accentué des délais d'attente entre l'apparition d'un besoin/désir et sa satisfaction. Le tout, dans une culture qui banalise l'expérimentation de sensations extrêmes.



Y a-t-il des solutions pour se libérer du cercle infernal ? Ceux qui sont addicts et malades doivent par exemple être pris en charge sur de nouvelles bases. « Cela nous impose de passer d'un modèle, où l'on ne s'intéressait qu'à la maladie addictive, à un autre, où l'on va accompagner des personnes avec des pratiques addictives (...) », explique le psychologue.

Mais, toujours selon le spécialiste, il s'agit aussi de se servir d'outils comme l'intervention précoce, la réduction des risques, la prévention et de les faire interagir. Par ailleurs, plus question de se contenter de lieux de soins : il faut redéployer les acteurs du soin vers le public - éducateurs, familles, travailleurs sociaux, etc. - pour les sensibiliser au problème de la société addictogène. Enfin, il ne faut pas oublier l'éducation, pour compléter et prolonger les acquis.

Texte B : Bigorexie : pourquoi l'addiction au sport peut-elle être dangereuse pour la santé ?

Article d'Europe 1, par Alexandre Dalifard, le 29 mars 2023.

Être addict au sport, c'est possible. Souvent, les addictions sont associées à des substances nocives pour la santé comme le tabac, l'alcool ou les drogues. Et pourtant, il est possible de devenir accro à des pratiques saines, comme le sport avec la bigorexie. (...) Le psychiatre Jean-Victor Blanc aborde ce sujet, parfois méconnu du grand public, en répondant au témoignage d'une auditrice (...).

Le corps et le cercle social fragilisés

"La bascule, c'est lorsqu'un comportement va prendre trop de place et qu'il va y avoir toujours cette perte de contrôle vis-à-vis du comportement", explique le spécialiste. La bigorexie, ce besoin de pratiquer régulièrement une activité sportive, est une situation que connaît bien Servane Heudiard. Cette auditrice, passionnée par le sport, est rapidement tombée dans l'addiction (...).

Mais cette pratique excessive n'a pas été sans conséquence pour son corps. "J'ai eu trois accidents graves. J'ai eu une fracture du bassin, une double fracture du coude et une fracture de la jambe", détaille cette pratiquante de vélo et d'aviron. Si cette addiction impacte fortement son corps, celle-ci vient dégrader aussi ses relations sociales. Dans son livre *Le Sport, ma prison sans barreau...*, Servane Heudiard explique s'être échappée du mariage de sa sœur pour aller faire de l'aviron. Cette addiction a donc dégradé son cercle social. "Disons que la vie sociale se résume au cercle sportif. J'ai beaucoup d'amis, mais ce sont tous des cyclistes ou des avironneurs".

Mais pourquoi une telle intensité ? "C'est exactement comme dans l'anorexie. Sauf que l'idéal ne va pas être 'je veux être le plus mince possible', mais plutôt 'le plus musclé possible'. (...)

"Trouver la bonne limite"

Face à son addiction et les dangers qu'elle représente pour son corps, Servane Heudiard souhaite alerter (...). "Il faut trouver la bonne limite. Le sport est vraiment bon pour la santé, mais il ne faut pas basculer. On est dans une ambivalence dangereuse. Le sport a une très bonne image. Quand on voit quelqu'un faire du sport, on va toujours le féliciter. On ne va jamais lui dire que ce n'est pas bon", prévient-elle.

Un fait que confirme Jean-Victor Blanc. "L'entourage peut finalement renforcer à un moment donné le comportement en ne voyant pas forcément que cela peut représenter un risque. On sait que, en général, les addicts au sport ou à la musculation vont mettre plus de temps à consulter", affirme le psychiatre. L'entourage peut donc finalement alimenter un mal être et l'addiction.



Questions associées et éléments d'analyse (Jury)

L'objectif est de présenter le rôle de la société actuelle dans l'émergence des addictions (causes) avec à titre d'exemple la bigorexie (causes, conséquences, traitement).

- En bref, pourquoi appelle-t-on l'addiction, la maladie du siècle ?
- Pouvez-vous citer d'autres types d'addiction ? Quelles en sont les conséquences ?
- Selon vous, peut-on guérir d'une addiction ?
- Quels facteurs peuvent favoriser l'addiction ?
- Pensez-vous que les réseaux sociaux puissent favoriser les addictions ?
- Estimez-vous que nous sommes aujourd'hui assez éduqués face à l'addiction ? Sinon que faire pour y pallier ?
- Aviez-vous déjà entendu parler de bigorexie ? Pouvez-vous en donner une définition.
- Pouvez-vous citer quelques conséquences du sur-entraînement sur la santé ?



5 – QUOTA CARBONE

Textes

Texte A : 2023, année de la mise en place d'un quota carbone individuel ?

Extrait d'un article du média Les Echos, publié le 6 janvier 2023 par Mathilde Golla.

Un permis carbone individuel pour aider la France à atteindre la neutralité carbone en 2050 et respecter l'Accord de Paris ? Si l'idée n'est pas nouvelle, elle semble faire son chemin. Selon ce principe, chacun disposerait d'une quantité de carbone à émettre sur une période donnée, qui diminuerait ensuite progressivement au fil des années.

De plus en plus d'associations, d'experts, de militants et même d'entreprises défendent ce dispositif. (...) L'ingénieur Jean-Marc Jancovici, membre du Haut Conseil pour le climat, a récemment évoqué à plusieurs reprises une idée comparable. Le président du think-tank The Shift Project, cible les vols en avion et se dit ainsi favorable à un système où chacun, riche ou pauvre, dispose d'un nombre limité de vols, une idée qui se rapproche du dispositif de compte carbone individuel.

Quelle que soit la forme, cette solution vise à permettre à la France de remplir ses objectifs climatiques de réduction des gaz à effet de serre de 80 % en 30 ans. Selon les prévisions des experts, chaque Français devra émettre autour de 2 tonnes de CO₂ par an en 2050, contre 11 tonnes en moyenne aujourd'hui. Ce niveau varie toutefois grandement d'un ménage à un autre, les plus modestes émettant moins de carbone que les plus aisés .

Ainsi, certains défenseurs du quota carbone individuel plaident pour l'introduction d'une forme de souplesse dans l'application du dispositif. (...) Côme Girschig, conférencier engagé défend ainsi la possibilité d'échanger des quotas de carbone individuel de manière limitée et encadrée au moyen d'un système de Bourse géré par une agence gouvernementale. « Le système aurait aussi le mérite de rétablir une forme de justice sociale entre ceux qui émettent le plus de CO₂, et les plus modestes » (...).

Mais cette idée est loin de faire l'unanimité. « Outre la dimension technique, il y a un vrai arbitrage à faire avec la notion de liberté individuelle ». Un pas que le PDG du groupe ADP, Augustin de Romanet, ne souhaite pas franchir : « Je veux éviter que les Français perdent leur liberté de prendre l'avion et de découvrir le monde ! ». Ainsi, le patron des Aéroports de Paris « appelle à la responsabilité des passagers. Si les gens n'ont pas des comportements raisonnables et multiplient les vols long-courriers pour un week-end ou quelques jours de vacances, alors les émissions de CO₂ vont croître fortement. Dans ce cas, nous n'échapperions pas à des mesures coercitives (...) ».

En attendant, le débat sur le compte carbone peut faciliter cette prise de conscience. Le député Renaissance Jean-Marie Fiévet milite pour la création de ce compte carbone car il « a le mérite d'informer les citoyens sur leur consommation et les émissions générées par chaque geste ou bien acquis ».

Texte B : Pour ou contre le « quota carbone individuel » pour limiter nos trajets en avion ?

Extrait d'un article du média, Les Echos Start, publié le 9 juil. 2020 par Fabiola Dor

Le transport aérien est polluant. (...) Ce secteur représente près de 3 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau européen, d'après la Commission européenne. Qu'en est-il pour la France ? Les indicateurs sont ici aussi à la hausse. Le nombre de passagers (équivalents - kilomètres-transportés) a augmenté de 62 % entre 2000 et 2018 selon une note du gouvernement, publiée en janvier 2020. (...)



Pour lutter contre l'augmentation de la pollution du transport aérien, les députés François Ruffin (France Insoumise) et Delphine Batho (Ecologie, Démocratie, Solidarité) ont présenté mardi 30 juin, une proposition de loi qui entend instaurer un « quota carbone » par individu pour limiter les voyages en avion.

Comment ça marche ? Ce quota serait le même pour chacun et une fois qu'il est épuisé, il n'est plus possible de prendre l'avion jusqu'à la fin de l'année. (...) Seules exceptions : la continuité territoriale avec la Corse et les Outre-mer, les rapprochements familiaux, des impératifs de santé et tout ce qui concerne le respect de la dignité des personnes, précise le texte.

- Fabrice Bordage, fondateur de Green IT, communauté engagée envers la sobriété numérique :

« On ne peut pas continuer à ignorer la responsabilité du transport aérien dans la question des enjeux climatiques ! L'idée d'un quota carbone individuel est une bonne piste qui permet de relancer le débat. Mais, il faut aller un peu plus loin et proposer un projet avec une législation qui respecte les libertés individuelles.

Pour éviter de faire de l'écologie punitive, on défend plutôt un 'forfait carbone individuel' qui offre plus de souplesse. On imagine par exemple un nombre de tonnes par individu et un système de bonus et de malus pour ceux qui dépassent l'indice carbone autorisé. En d'autres termes, vous ne respectez pas les règles, vous payez plus !

Cet indice commun nous aiderait à respecter les accords de Paris et l'objectif de réduction des gaz à effet de serre de 2050. C'est aussi un bon moyen de responsabiliser le grand public. Aujourd'hui, l'enjeu est de fixer des limites et d'être conscient que c'est à chacun de faire des efforts. (...) Les gens ont appris à gérer leur budget financier, il faut trouver un outil qui nous permette d'apprendre à gérer nos émissions annuelles. (...) »

- Antoine Godier, commandant de bord à Air France et membre du bureau exécutif de SNPL

« Soyons honnêtes ! Le transport aérien est polluant. Les avions créent des nuages, et renforcent l'émission des gaz à effet de serre. Mais quand on regarde le problème dans son ensemble, empêcher les gens de prendre l'avion ne va pas régler l'urgence environnementale. En revanche, il va tuer l'industrie aéronautique qui est déjà bien fragilisée avec la crise actuelle.

L'industrie aéronautique est consciente des enjeux environnementaux. D'ailleurs, les acteurs de l'aéronautique comme Air France ou Airbus réfléchissent à des solutions pour réduire l'impact du trafic sur la pollution. Ils investissent massivement dans la R & D. Le contrôle aérien, lui, travaille aussi sur des trajets plus courts. Air France a annoncé compenser 100 % des émissions de CO2 de ses vols intérieurs, notamment avec des projets de plantation d'arbres, de protection de forêts, de sauvegarde de la biodiversité.

Certes, ce n'est pas encore satisfaisant ! Mais est-ce une raison valable pour tuer cette industrie avec un « quota carbone individuel » ? (...) Au mieux, on offre un terrain vague à la concurrence. (...) Cette écologie punitive n'a aucun intérêt à l'échelle française. Vous interdisez de voyager en France, les voyageurs n'auront plus qu'à se diriger vers d'autres compagnies internationales. Pour contourner cette loi, il suffira d'aller à la frontière pour continuer de circuler.

L'aéronautique n'est pas sur une industrie de village ! Pour être efficace et rester compétitif à l'échelle mondiale, il faut prendre des mesures européennes et internationales. Un manque de coordination viendrait fragiliser l'industrie française. Ce serait du pain béni pour la concurrence qui va se jeter sur des parts de marché.



Questions associées et éléments d'analyse (Jury)

L'objectif est de présenter les arguments pour et contre la mise en place d'un quota carbone individuel, et notamment les enjeux socio-politico-économiques associés.

- Expliquer brièvement le principe du quota carbone individuel ?
- Considérez-vous que cela soit une solution durable pour la diminution des émissions carbonnées ?
- Quel(s) domaine(s) d'activités sont les plus polluants ?
- Considérez-vous que la mise en place d'un baromètre personnel de notre consommation carbonnée annuelle puisse influencer le comportement des populations face à leurs habitudes de consommation ?
- Pouvez-vous citer quelques conséquences du dérèglement climatiques ?
- Pourquoi aujourd'hui l'avion reste souvent la solution facile pour voyager ?
- Que pensez-vous de son utilisation au sein du territoire national, pour des vols courts ?
- Quelles sont les solutions à promouvoir pour éviter l'utilisation de l'avion ou pour le rendre plus vert écologiquement parlant ?



6 – FIN DE VIE

Textes

« Aide à mourir » : le projet de loi sur la fin de vie adopté en commission à l'Assemblée nationale

Publié le 18 mai 2024, *Le Monde avec AFP*

Un premier obstacle franchi sans grandes difficultés, au terme d'une intense semaine de débats. Les députés ont approuvé en commission, peu après minuit dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 mai, le projet de loi ouvrant pour la première fois en France une « aide à mourir » pour certains patients. Au cours des débats, un des critères d'éligibilité a été modifié, ce qui fait craindre à certains une rupture de l'équilibre de la loi.

Le critère selon lequel les malades doivent avoir leur « pronostic vital engagé à court ou moyen terme » pour accéder à l'aide à mourir a été remplacé par la notion d'affection « en phase avancée ou terminale », contre l'avis du gouvernement mais avec l'approbation du rapporteur général, Olivier Falorni, membre du groupe MoDem. Ce dernier, qui a pointé, durant les débats, la « grande difficulté d'établir ce qu'était le moyen terme », a salué le vote d'une « grande belle loi républicaine ». « Le patient peut souhaiter, dès lors qu'il se trouve frappé d'une affection grave et incurable, ne pas connaître les affres de la maladie, même si son pronostic vital n'est pas directement engagé », ont, de leur côté, souligné plusieurs députés socialistes dans l'exposé des motifs de leur amendement.

La présidente de la commission, Agnès Firmin-Le Bodo (Horizons, membre du camp présidentiel), avait voté contre cette modification. « Supprimer le court et moyen terme, très clairement, on n'est plus du tout dans la même loi. On est dans une loi qui peut permettre à des personnes dont le pronostic vital serait engagé à long terme, qui peuvent avoir des souffrances physiques réfractaires, de demander à mourir. Ce n'est pas l'équilibre de la loi qui a été souhaitée et qui a été présentée », a-t-elle alerté.

La ministre de la santé, Catherine Vautrin, s'est également prononcée contre cette réécriture, faisant valoir qu'elle aurait pour conséquence, à rebours des intentions de ses partisans, de restreindre le champ des personnes éligibles aux patients « en extrême fin de vie ». La députée (Les Républicains) Annie Genevard, hostile au projet de loi, a fait part de sa « sidération » après la suppression de ce « verrou essentiel ».

Le texte, qui doit arriver le 27 mai dans l'Hémicycle, prévoit d'instaurer la possibilité pour certains patients de demander à un médecin d'être aidés à se suicider, par le moyen d'une substance létale qu'ils s'administreraient eux-mêmes ou qu'un tiers pourrait leur administrer s'ils ne peuvent pas le faire.

Outre le fait d'être atteint d'une « affection grave et incurable en phase avancée ou terminale », les patients devront, pour être éligibles, être majeurs, aptes à manifester leur volonté de manière libre et éclairée, et présenter une souffrance réfractaire aux traitements ou insupportable. Les députés ont écarté l'ouverture du droit à mourir pour les mineurs, tout comme la possibilité pour les patients qui ne pourraient pas manifester leur volonté d'être euthanasiés sur la foi de leurs directives anticipées.

Autre point âprement débattu, celui de la collégialité de la décision. Un amendement proposé par la rapporteure Laurence Cristol (Renaissance) a précisé que le médecin qui prendra la décision d'autoriser l'aide à mourir le fera « dans le cadre d'une procédure collégiale pluriprofessionnelle ». La droite a dénoncé un « leurre », une « collégialité Canada Dry ».



Le texte gouvernemental comporte également un volet sur les soins palliatifs. Les députés d'un « droit opposable » à bénéficier de ces soins, alors qu'une personne sur deux n'y a pas accès aujourd'hui.

« L'euthanasie, de l'exception à la banalisation »,

Par Laurence de Charette,

Publié le 10/04/2024, l'éditorial du figaro

Des exemples à l'étranger révèlent un subtil glissement qui tend à faire du suicide assisté une proposition, voire une suggestion. Il y a ces mots que l'on ne dit pas, ces termes que l'on voudrait contourner, tant ils portent en eux-mêmes l'effroi que l'on ne s'avoue pas : la nouvelle « aide à mourir », dessinée par le projet de loi sur la fin de vie présenté ce mercredi au Conseil des ministres, ne prévoit pas autre chose que l'avènement, même s'ils ne sont pas nommés, de l'euthanasie et du suicide assisté.

Il y a, aussi, ce que les mots ne disent pas, ou pas encore ; comme cette « exception » si volontiers invoquée : les exemples du monde entier montrent combien l'exception, provisoire par nature, a vocation à élargir son cadre, comme une clé ouvre une porte, vers d'autres horizons. Majorité, fin de vie, capacité de discernement... à travers la planète, toutes les « conditions » et les « restrictions » initialement posées à l'euthanasie ont été, les unes après les autres, revisitées.

En Belgique, elle est ouverte aux enfants ; en Hollande, aux conjoints (non malades) ; au Canada, on s'interroge sur son accès aux personnes atteintes de maladie mentale... Dès lors que la mort administrée entre dans le domaine des droits individuels, à qui pourrait-on la refuser sans « discrimination » ? Pression sur les malades, dont les études soulignent, pour peu qu'on veuille bien les lire, combien le désir de s'en aller est lié à la peur de peser sur leurs proches

Partout, la pratique révèle un mouvement, progressif mais inexorable, de la fameuse « exception » vers la banalisation, en même temps qu'un subtil glissement qui tend à faire de la possibilité d'euthanasie une proposition, voire une suggestion. Car, dès lors qu'il entre dans le vocabulaire normalisé de l'« offre de soins », l'« ultime recours » devient de fait une option qui ne cesse d'exercer une forme de pression.

Pression sur les malades, dont les études soulignent, pour peu qu'on veuille bien les lire, combien le désir de s'en aller est lié à la peur de peser sur leurs proches. Pression sur nos sociétés, si démunies face à la vulnérabilité et à la mort, avides de « solutions », d'efficacité, de contrôle... et qui refusent à l'homme la fragilité qui fait son humanité.

Reste, enfin, ce que l'on dit, mais que l'on ne fait pas : les soins palliatifs, ces services hospitaliers spécialisés dans l'accompagnement – au sens véritable, cette fois - et la prise en charge de la souffrance, ne reçoivent, malgré les promesses répétées du gouvernement, qu'une faible aumône, étalée sur dix ans – preuve que les considérations économiques, quoi qu'on en dise, pèsent sur le débat.



7 - PESTICIDES

Textes

Antilles : la justice prononce un non-lieu dans l'enquête sur le scandale du chlordécone

Julien Sartre, 5 janvier 2023, Médiapart

Seize ans après les premières plaintes et huit mois après la fin de l'enquête, un non-lieu a été prononcé lundi 2 janvier dans le scandale de l'empoisonnement des écosystèmes au chlordécone, un pesticide abondamment utilisé dans les bananeraies jusqu'en 1993 en Guadeloupe et en Martinique.

Selon des éléments de l'ordonnance de non-lieu dont l'AFP a eu connaissance, les deux magistrates instructrices reconnaissent un « scandale sanitaire », sous la forme d'« une atteinte environnementale dont les conséquences humaines, économiques et sociales affectent et affecteront pour de longues années la vie quotidienne des habitants » de Martinique et de Guadeloupe.

Mais si elles prononcent un non-lieu, c'est en raison notamment de la difficulté de « rapporter la preuve pénale des faits dénoncés », « commis 10, 15 ou 30 ans avant le dépôt de plaintes », la première l'ayant été en 2006.

Les magistrates soulignent également « l'état des connaissances techniques ou scientifiques » au moment où les faits ont été commis : « le faisceau d'arguments scientifiques » au début des années 1990 « ne permettait pas de dire que le lien de causalité certain exigé par le droit pénal » entre la substance en cause d'un côté et l'impact sur la santé de l'autre, « était établi ».

En avril 2022, à la fin de leur enquête, qui a duré 16 ans, les juges d'instruction du pôle santé publique du tribunal de Paris ont fait savoir au procureur de la République que leurs investigations étaient terminées, sans avoir procédé à aucune mise en examen. Ne laissant guère d'espoir aux victimes et aux militant-es anti-chlordécone antillais-es qui craignent un enterrement pur et simple du dossier.

92 % des populations guadeloupéenne et martiniquaise sont aujourd'hui contaminées. Plusieurs documents produits par l'Organisation mondiale de la santé, mais aussi une étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), établissent clairement le lien entre exposition au pesticide utilisé massivement dans les archipels entre 1972 et 1993, et cancer. Les deux îles françaises des Petites Antilles détiennent le record mondial de cancers de la prostate.

Les avocats ne comptent donc pas en rester là. Joint au téléphone par Médiapart, plusieurs militants anti-chlordécone se disent sonnés mais pas abattus : la décision du procureur était attendue et ne constitue pas une surprise. « Nous préparons la suite, nous lisons attentivement chaque ligne des 300 pages du réquisitoire et nous travaillons à une réponse appropriée, commune », confie ainsi Élie Domota, à la tête du syndicat guadeloupéen de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) et leader du Liyannaj Kont Pwofitasyon (LKP), collectif de lutte très important aux Antilles.

Des appels à la manifestation ont déjà été lancés, parmi lesquels celui du Liyannaj Pou Depolyé Matinik, autre collectif de lutte très actif, pour le 10 décembre prochain. « Peut-on laisser impuni un crime qui concerne plus d'un million de personnes ? » s'interroge Me Leguevaques. Il faut appeler un chat un chat : c'est un crime colonial qu'on essaye de dissimuler en effaçant les traces et en affirmant que le temps a passé. »



Des pesticides mettent en péril l'efficacité de certains médicaments

Par Marie-cécilia Duvernoy, Publié le 26/02/2024 par le Figaro

De nouveaux pesticides ont le potentiel de rendre les traitements médicaux inefficaces. Les auteurs d'une étude publiée dans Nature tirent la sonnette d'alarme. L'histoire risque de se répéter avec une nouvelle génération d'antifongiques. Comme pour les fongicides déjà existants, de nouveaux pesticides ont le potentiel de rendre les traitements médicaux inefficaces, annonce une étude publiée dans Nature en décembre dernier.

Le problème est connu depuis plus de vingt ans pour les antifongiques azolés, la famille de molécules la plus utilisée pour combattre les champignons indésirables. Particulièrement efficaces, ils sont employés comme pesticides dans l'agriculture et le traitement du bois, mais aussi en médecine, où ils sont privilégiés en premier traitement des infections fongiques car ils sont bien supportés par l'organisme et protègent contre la plupart des champignons pathogènes. Seul problème, cette utilisation massive crée des résistances.

« On s'est rendu compte que certains patients avaient des infections pulmonaires à champignon, notamment *Aspergillus fumigatus*, avec des souches qui étaient résistantes aux traitements médicaux », raconte Steffi Rocchi, chercheuse associée au laboratoire Chrono Environnement de Besançon. « On connaissait le cas de patients traités avec un antifongique et chez qui le champignon va devenir résistant, comme pour les bactéries avec les antibiotiques. Mais là, c'était chez des patients qui n'avaient jamais eu de traitement antifongique auparavant ! C'est comme ça que les recherches se sont tournées vers l'environnement. »

Deux décennies de recherche montrent en effet que des champignons qui infectent les patients sont déjà résistants avant d'arriver dans l'organisme en raison d'une exposition aux pesticides antifongiques utilisés massivement dans l'agriculture. Ces composés, qui ont des mécanismes d'action similaires aux traitements médicaux, entraînent les champignons à être tolérants, même contre un fongicide médical qu'ils n'ont encore jamais rencontré. « Il a été montré que les fongicides azolés utilisés en médecine ont des "cousins", avec les mêmes structures chimiques, qui sont utilisés en agriculture. Les *Aspergillus*, qui sont naturellement présents dans les sols, sont exposés à ces molécules agricoles et développent des mécanismes de résistance », explique Steffi Rocchi.

Le problème de santé publique est réel car ces antifongiques azolés sont le traitement de première intention contre le champignon *Aspergillus fumigatus*, un pathogène responsable de plus de 600.000 morts chaque année à travers le monde. Il provoque des infections pulmonaires chez les personnes au système immunitaire fragile ou compromis. Dans certaines régions, comme les Pays-Bas, plus de 20 % des souches d'*Aspergillus* sont résistantes aux fongicides azolés. Le phénomène est également documenté en France, mais la statistique est incertaine.

L'enjeu est de taille car un patient atteint d'une infection résistante a seulement 10 % de chance d'y survivre si aucune alternative thérapeutique n'est proposée.

L'olorofim est un antifongique médical de dernière génération qui présenterait une alternative pour traiter *Aspergillus fumigatus*. Encore au stade expérimental, le médicament est en cours d'évaluation aux États-Unis. Seul problème, cette molécule a aussi sa version pesticide qui, elle, est déjà commercialisée aux États-Unis et en cours d'évaluation en Europe. La nouvelle étude montre que l'utilisation simultanée du pesticide et du médicament conduirait au même phénomène de résistance croisée que l'on connaît déjà avec les azolés.



8 – ECOLOGIE

Textes

Article 1 : “Total Énergies toujours plus de pétrole et de gaz”

Publié le 28 mars 2024 par Mickaël Correia, dans le journal Médiapart

L'assemblée générale de Total Energies s'est tenue vendredi 26 mai au matin. La multinationale pétrolière y a fait voter par ses actionnaires sa stratégie climat pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Mais une nouvelle étude de l'ONG américaine Oil Change International, publiée la veille, démontre que la firme ne possède en réalité « *aucun plan d'élimination progressive de la production d'énergies fossiles, ni de date d'arrêt de la production de pétrole et de gaz* ».

Les engagements climatiques de Total Énergies ne sont pas à la hauteur des réductions d'émissions nécessaires d'ici la fin de la décennie pour contenir le réchauffement global à + 1,5 °C. « *Les projets et les investissements de Total Énergies sont en contradiction flagrante avec l'urgence de sortir des énergies fossiles*, a expliqué David Tong, responsable industrie pour Oil Change International. *En continuant à privilégier la production de pétrole et de gaz, l'entreprise sape les efforts mondiaux pour limiter le réchauffement de la planète.* »

En février dernier, la compagnie a annoncé un bénéfice net de 19,1 milliards d'euros pour l'année 2022, en hausse de 28 % par rapport à 2021. Mais elle a utilisé ses superprofits record pour investir encore plus dans les énergies fossiles. Oil Change International estime que pour chaque euro que Total Energies a déclaré consacrer aux « *énergies à faible émission de carbone* » en 2022, l'entreprise a investi huit fois plus dans le pétrole et le gaz, ainsi que pour enrichir ses actionnaires *via* des dividendes ou des rachats d'actions.

Total Energies prévoit d'augmenter sa production d'énergies fossiles de 2 % en 2023, grâce au lancement de projets à Oman, au Brésil et en Azerbaïdjan. Et d'ici à 2025, la compagnie est en passe d'approuver de nouveaux sites pétrogaziers qui rejeteront au cours de leur durée de vie près de quatre fois les émissions annuelles de la France.

Résultat de cet expansionnisme fossile : le fleuron industriel tricolore vient de se hisser au rang de troisième développeur mondial de nouvelles infrastructures d'extraction de pétrole et de gaz.

“Total Energies n'est pas une entreprise en transition. Elle reste profondément liée aux énergies fossiles.” Romain Ioualalen, Oil Change International

Oil Change International souligne par ailleurs que le gaz naturel liquéfié (GNL) est le nouveau moteur de la croissance fossile de Total Energies. La société a pour objectif d'augmenter sa production d'un tiers d'ici à 2030, grâce à des projets gaziers au Qatar, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Mozambique et aux États-Unis.

« *Notre analyse montre que Total Energies n'est pas une entreprise en transition. Elle reste profondément liée aux énergies fossiles* », résume Romain Ioualalen, responsable politiques internationales pour Oil Change International.

Cette expansion pétrolière et gazière de Total Energies est à rebours des recommandations scientifiques et de celles des Nations unies, qui estiment que, pour un maintien du réchauffement global à + 1,5 °C, les productions mondiales de pétrole et de gaz doivent diminuer respectivement de 4 % et 3 % par an d'ici à 2030. L'Agence internationale de l'énergie préconise pour sa part depuis 2021 l'arrêt immédiat du développement ou de l'extension de tout nouveau projet pétrogazier afin de contenir le changement climatique.



« Ce nouveau rapport montre avec force que le géant français du pétrole et du gaz n'a absolument aucune intention de changer de cap, conclut Lorette Philippot, des Amis de la Terre. Son plan pour l'avenir : investir la quasi-totalité de ses bénéfices record dans toujours plus d'énergies fossiles et en faire profiter grassement ses actionnaires. »

Article 2 : “Réussir le pari de la neutralité carbone en Europe en 2050”

Libération

Depuis la révolution industrielle, l'immense majorité de l'énergie qui alimente nos sociétés provient du charbon, du pétrole et du gaz, qui contribuent directement au réchauffement climatique. L'Union européenne (UE) n'y échappe pas : sa consommation énergétique – principalement due aux transports, à la production d'électricité, et au résidentiel – représente 77 % de ses émissions de gaz à effet de serre. L'UE s'est fixée des objectifs ambitieux pour respecter l'accord de Paris : réduire ses émissions de 55 % en 2030 par rapport à celles de 1990 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Réussir ce pari nécessite de changer les méthodes de production d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique, mais surtout de diminuer la consommation. C'est au niveau de l'UE que des directives visant à soutenir certaines énergies sont discutées, donnant lieu à des débats importants, comme l'inclusion ou non du nucléaire et du gaz dans ces dernières.

En Europe, 70 % de l'énergie finale consommée provient des énergies fossiles, et seulement 12 % du nucléaire, avec une marge limitée d'augmentation de cette dernière, pour des raisons de coût, de temps de déploiement et de ressources. Tous les scénarios de transition énergétique, au niveau européen comme français, s'accordent sur le fait que la décarbonation de notre production énergétique ne peut se faire sans un déploiement important des énergies renouvelables, qui doivent remplacer les énergies fossiles et ne pas s'y ajouter.

Toutes les méthodes de production d'énergie ont des impacts environnementaux, souvent de nature différente. Aucune n'est vraiment « propre », mais il en existe qui émettent beaucoup moins de gaz à effet de serre que d'autres. L'industrie pétro-gazière s'évertue à présenter le gaz naturel comme une énergie de transition, mais ça n'est pas le cas : ses émissions restent comparables à celles du charbon en raison des fuites de méthane, un puissant gaz à effet de serre.

La sobriété énergétique est présente dans tous les scénarios de transition vers la neutralité carbone en 2050. La raison en est simple : la lutte contre le réchauffement climatique est une course contre la montre, et le rythme de déploiement des infrastructures de production d'énergie bas-carbone limité : réduire la consommation d'énergie est essentiel pour décarboner notre mix énergétique avant 2050.



Questions associées et éléments d'analyse (Jury)

Questions de simple compréhension :

1. Quelle est la principale critique adressée à Total Énergies par l'ONG Oil Change International ?
2. Comment les bénéfiques records de Total Énergies en 2022 ont-ils été utilisés, selon l'article ?
3. Quels projets spécifiques contribuent à l'augmentation de la production fossile de Total Énergies ?
4. En quoi la stratégie de Total Énergies est-elle en contradiction avec les recommandations scientifiques et des Nations unies ?
5. Comment l'article évalue-t-il la véritable intention de Total Énergies quant à sa transition vers des énergies plus vertes ?
6. Quels sont les principaux secteurs contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne ?
7. Quels objectifs climatiques l'Union européenne s'est-elle fixée pour 2030 et 2050 ?
8. Pourquoi la décarbonation de la production énergétique en Europe nécessite-t-elle une réduction de la consommation d'énergie ?
9. Quels débats entourent les directives énergétiques au niveau de l'UE ?
10. Pourquoi le gaz naturel n'est-il pas considéré comme une véritable énergie de transition selon l'article ?
11. Quels sont les impacts environnementaux des différentes méthodes de production d'énergie, et comment cela influence-t-il la transition énergétique ?

Questions d'analyse avec liens à l'actualité pour l'Article 2

1. Quels sont les principaux défis que l'Union européenne doit relever pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ?
2. Comment l'UE peut-elle équilibrer l'inclusion du nucléaire et du gaz naturel dans son mix énergétique tout en visant la décarbonation ?
3. Analyser les débats autour de l'inclusion du nucléaire et du gaz naturel dans les politiques énergétiques de l'UE et leur impact sur la transition énergétique.
4. Quel rôle les énergies renouvelables jouent-elles dans les scénarios de transition énergétique de l'UE, et quelles sont les limites de leur déploiement ?
5. Évaluer le rôle des énergies renouvelables dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les obstacles à leur déploiement à grande échelle.



9 – JEUX OLYMPIQUES DE PARIS

Textes

Article 1 : “JO 2024 : à Nantes, des malades privés de sortie pour ne pas perturber le passage de la flamme”

le 1 juin 2024 par Antony Torzec (Mediacités) dans le journal quotidien Médiapart

Dès les premières lignes du site officiel des Jeux olympiques de Paris 2024, les valeurs de l'olympisme sont affichées. « *Le Mouvement olympique a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte.* » Pourtant, c'est bien d'une discrimination que vont être victimes des malades de Loire-Atlantique lors du passage de la flamme le 5 juin.

Mediacités a eu accès à une note confidentielle envoyée aux chefs des services psychiatriques des établissements du département recevant des patients dits « SDRE » (soin à la demande du représentant de l'État). Cette note informe les responsables de services psychiatriques que « *sur un aspect purement sécuritaire, la directrice du cabinet de la préfecture autorisera difficilement les demandes de permissions de sorties, les programmes de soins et les levées de mesures des patients SDRE, sur la période du 1er au 6 juin inclus* ». Concrètement, cela signifie qu'en raison du passage de la flamme, les malades ne pourront pas sortir de l'hôpital. Même celles et ceux qui ne sont plus sous le coup des obligations d'un suivi SDRE.

La question de la place du malade psychique dans l'espace public n'est pas nouvelle. Mais les préoccupations sécuritaires de la société condamnent de plus en plus ces patients à une invisibilité, comme en témoigne Odile Sampeur, de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques. « *Nous savons que ce n'est pas simple pour les pouvoirs publics de choisir entre liberté de circulation, santé publique et sécurité. Mais il ne faut pas confondre santé publique et sécurité publique.* »

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la manière dont sont traité-es les patient-es SDRE en Loire-Atlantique pose question. En novembre 2022, déjà, Mediacités consacrait une longue enquête aux 1 500 personnes qui se retrouvent chaque année en hôpital psychiatrique dans le département pour y recevoir des soins, sans leur consentement. De nombreux soignants et soignantes y dénonçaient déjà une « *manipulation du SDRE* » pour enfermer ou laisser enfermer des personnes sans que leur état médical le nécessite. Une détention illégale qui transforme des lieux de soin en lieux d'enfermement de substitution.

Comme l'exprime un soignant d'un autre établissement hospitalier de Loire-Atlantique, il est difficile d'accepter de « *nettoyer nos rues des malades psychiques pour le passage d'une flamme qui représente le respect de tous, y compris des personnes handicapées* ».

Article 2 : “Les JOP catalyseurs de la croissance touristique”

Par le site HUB institute

Avec des retombées économiques estimées à environ 3,2 milliards d'euros en dépense hors billetterie, selon l'OCTP, dont 30 % viendrait uniquement du secteur touristique, les hôtels se positionnent en tant que principaux bénéficiaires de l'afflux de touristes.

Durant cette période, le prix moyen d'une nuit d'hôtel devrait tripler, pour atteindre en moyenne 1 033 euros. Maximiser cette opportunité passe par la transformation des hôtels en centres de célébration olympiques.



L'installation de grands écrans permet aux visiteurs de s'immerger dans les compétitions et de vivre l'ambiance olympique sans se rendre sur les sites des épreuves. En orientant les visiteurs vers des activités gratuites comme la cérémonie d'ouverture et les épreuves de marathon, de triathlon et de cyclisme, l'expérience client s'enrichit et souligne l'aspect accessible et inclusif des Jeux.

Lors des JO de Londres, "sortir manger" fut l'activité non-olympique la plus prisée selon l'OTCP. En anticipation, la Mairie de Paris a étendu les horaires des terrasses estivales, permettant aux établissements de rester ouverts jusqu'à minuit, au lieu de 22 h, entre le 1er juillet et le 8 septembre. Cette extension horaire promet de dynamiser les 4 000 terrasses estivales de la ville, et offre davantage d'opportunités pour accueillir de nombreux clients.

Par ailleurs, les JOP sont également annonceurs de bonnes nouvelles pour l'emploi, et vont permettre la création de 150 000 postes, dont 60 000 d'entre eux sont exclusivement dédiés au secteur du tourisme, selon Tourmag. Les métiers de la cuisine et de la restauration jouent un rôle prépondérant et représentent le plus gros quota d'emplois avec 13 400 postes.

Avec l'arrivée des Jeux Olympiques à Paris, la mobilité et le transport deviennent des sujets cruciaux. Selon l'OCTP, les expériences passées démontrent que les questions pratiques liées aux déplacements occupent une place prépondérante dans les préoccupations des spectateurs. Ces inquiétudes concernent :

- L'accès aux sites des compétitions,
- La procédure d'entrée, y compris les mesures de sécurité,
- La fluidité des déplacements à travers la ville pendant l'événement.

Pour rappel, il faudra desservir 40 sites olympiques, avec une affluence pouvant monter jusqu'à 6 000 spectateurs à la minute, un défi logistique majeur pour la ville.

Selon Le Monde, entre 800 000 et 1 million de personnes supplémentaires sont attendues en France chaque jour pendant les compétitions. Face à cette affluence, des ajustements tarifaires et logistiques sont prévus : le prix du ticket de métro doublera, passant de 2,1 euros à 4 euros, une mesure qui souligne l'importance de planifier les déplacements. Face à l'ampleur du défi logistique, la RATP s'est engagée à optimiser l'expérience dans le réseau de métro parisien. Pour cela, elle prévoit la mobilisation quotidienne de 19 000 agents pour garantir un service fluide et sécurisé. L'innovation est également au rendez-vous avec l'adoption de l'intelligence artificielle, notamment à travers le déploiement de Tradivia. Cet outil, déjà utilisé par près de 2000 agents équipés de tablettes depuis juin, permet de traduire des textes en 17 langues et de diffuser des annonces sonores dans 7 langues pour les JO.

Ces efforts pour faciliter l'accès et la communication dans les transports en commun s'inscrivent dans une vision plus large de la ville de Paris, qui vise également à promouvoir une mobilité durable pendant les Jeux. En effet, Paris 2024 vise à ce que 10 % des déplacements soient effectués à vélo. Un réseau cyclable spécial de 60 kilomètres, surnommé "Olympistes", reliera tous les sites de compétitions parisiens, et offre ainsi une option de mobilité verte et efficace pour les visiteurs et les résidents.

À long terme, les Jeux Olympiques promettent de transformer le paysage de l'hôtellerie, de la restauration et des transports entre le 26 juillet et le 8 septembre. Cependant, c'est lors des années suivantes que les effets les plus significatifs sur le secteur du tourisme se feront ressentir. L'un des bénéfices notables pour les propriétaires est l'effet JO sur l'immobilier de la ville hôte, une tendance observée depuis plus de deux décennies. Par exemple, après les JO de Tokyo en 2021, le prix au mètre carré a augmenté de 22 %, tandis qu'à Londres en 2012, il a grimpé de 24 %, et de 14 % à Athènes en 2004, avec une moyenne d'augmentation autour de 17 %.



En outre, le village olympique, qui accueillera les athlètes durant les Jeux, sera transformé en appartements pour environ 6 000 habitants qui pourront s'y installer dès l'automne 2025, contribuant à l'essor urbain et résidentiel de la région. Plus encore, si les Jeux Olympiques, suivis par quatre milliards de téléspectateurs à travers le monde, sont bien organisés, leurs véritables bénéfices se feront sentir dans les années suivantes. Les Jeux Olympiques pourraient accentuer le statut de la France en tant que destination la plus visitée au monde, et soulignent l'importance de ces événements internationaux dans le renforcement de l'attractivité du pays d'accueil.



Questions associées et éléments d'analyse (Jury)

Questions de simple compréhension :

1. Quel est le message principal de l'article concernant le traitement des malades psychiques lors du passage de la flamme olympique ?
2. Comment la décision de restreindre les sorties des patients SDRE est-elle justifiée par les autorités ?
3. Quelles critiques sont formulées par les acteurs concernés au sujet de cette décision ?
4. Quels précédents sont évoqués dans l'article concernant le traitement des patients SDRE en Loire-Atlantique ?
5. Quelle est l'opinion des soignants concernant la mesure prise à l'occasion du passage de la flamme olympique ?
6. Quels sont les bénéfices économiques attendus des Jeux Olympiques de Paris 2024 pour le secteur touristique ?
7. Comment les hôtels comptent-ils tirer parti de l'afflux de touristes pendant les Jeux Olympiques ?
8. Quels ajustements sont prévus par la Mairie de Paris pour dynamiser les terrasses estivales durant les JO ?
9. Quels sont les impacts des JO sur l'emploi selon l'article, et quels secteurs en bénéficieront le plus ?
10. Quels défis logistiques sont associés aux JO de Paris 2024 en matière de transport et de mobilité ?
11. Comment les Jeux Olympiques peuvent-ils transformer le paysage urbain et immobilier de Paris à long terme ?

Questions d'analyse

1. Quels sont les impacts économiques et sociétaux prévus des Jeux Olympiques de Paris 2024 sur le secteur touristique, selon vous ?
2. Comment la gestion des patients SDRE à Nantes durant le passage de la flamme olympique illustre-t-elle une forme de discrimination, selon l'article de Mediapart ? Avez-vous un autre exemple de discrimination à cause des JO ?
3. Quels sont les principaux bénéfices économiques à long terme pour l'hôtellerie et l'immobilier après les Jeux Olympiques ?
4. Quels sont les enjeux et les défis logistiques pour la ville de Paris lors des JO 2024 en matière de mobilité et de transport ?
5. En quoi les Jeux Olympiques de Paris 2024 peuvent-ils contribuer à renforcer le statut de la France en tant que destination touristique majeure dans le monde ?
6. Quels bénéfices sont attendus selon vous avec les Jeux Olympiques de Paris 2024 ?
7. Comment les préoccupations sécuritaires peuvent-elles nuire au déroulement des JO avez-vous des exemples ?
8. Quel est l'effet attendu des Jeux Olympiques de Paris 2024 sur l'immobilier dans la ville hôte, à l'instar des éditions précédentes ?



10 – LOI DE BIOETHIQUE

Textes

PMA pour toutes : que change la loi de bioéthique dans la procédure ?

Par Brice Laemle et Cécile Bouanchaud, Publié le 29 juin 2021, Le Monde

Pour les femmes lesbiennes, comment le lien de parenté sera-t-il établi avec la mère qui n'a pas porté l'enfant ?

L'Assemblée nationale doit adopter mardi la loi de bioéthique, qui prévoit notamment l'élargissement de la procréation médicalement assistée aux couples lesbiens et aux femmes seules.

La question de la filiation a provoqué de vifs débats dès l'écriture du projet de loi. L'autorisation de la PMA aux couples de femmes lesbiennes nécessite de clarifier la façon de reconnaître le lien de parenté entre l'enfant et la mère qui n'a pas porté l'enfant.

Depuis 2013 et l'adoption de la loi en faveur du mariage pour tous, les femmes qui n'ont pas porté l'enfant ont la possibilité de l'adopter, au prix de parcours juridiques souvent longs et fastidieux. Il est arrivé que ce soit refusé. En 2014, le tribunal de Versailles a refusé l'adoption à l'épouse de la mère d'un enfant conçu par PMA à l'étranger. La décision avait finalement été annulée en appel à la suite d'un avis rendu par la Cour de cassation en faveur de l'adoption au sein d'un couple de femmes.

Avec la loi actuelle, le gouvernement a été confronté à un double défi. D'abord, celui de ne pas trop bouleverser le code civil, garant des questions de filiation. Ensuite, permettre un système de filiation qui ne soit pas jugé discriminant pour les couples de femmes. Après avoir discuté de trois options, la solution choisie n'est pas parvenue à concilier pleinement ces deux enjeux.

S'agissant de la femme qui a accouché, son lien de filiation sera établi dans l'acte de naissance, comme c'est le cas pour les couples hétérosexuels. Pour sa conjointe, qui n'a pas porté l'enfant, le lien de parenté sera officialisé par le biais d'une reconnaissance conjointe anticipée. Cet acte pour établir la filiation de l'enfant à naître devra être effectué, durant la grossesse, devant un notaire. Dans l'acte de naissance intégral de l'enfant, il sera donc mentionné que « les deux mères auront reconnu l'enfant à telle date devant notaire ».

« Ce qui est très difficile, c'est de se voir reprocher d'arriver trop vieille » : la longue attente des femmes qui veulent faire conserver leurs ovocytes

Par Agnès Leclair, Publié le 01/08/2023, Le Figaro

Après plusieurs tentatives de PMA (procréation médicalement assistée) infructueuses avec son compagnon, Elsa a fait une demande d'autoconservation de ses ovocytes dans un hôpital francilien, en mars dernier, « pour faire une pause » dans le processus et « gagner du temps ».

« On m'a annoncé un délai d'attente de 24 mois et on m'a dit que j'étais trop vieille alors que je venais d'avoir 36 ans, raconte cette avocate parisienne. Ce refus a été un choc alors que je suis dans le cadre de la loi. Ce qui est très difficile, dans ces parcours, c'est de se voir imposer des délais très longs et reprocher dans le même temps d'arriver trop vieille. C'est absurde. »



Pour éviter de perdre du temps dans cette course contre la montre, la jeune femme s'est orientée vers une clinique privée, en Espagne. Un mois plus tard, onze de ses ovocytes dormaient au frais, vitrifiés à - 196 °C dans une cuve d'une clinique de Bilbao.

Coût de l'opération : 2600 euros. « Mon couple traverse une période compliquée et cela permet de gagner du temps, dit-elle. D'autant qu'en Espagne, on peut utiliser ses gamètes jusqu'à la fin de la quarantaine contre 45 ans en France pour une insémination artificielle ou un transfert d'embryons. »

Il y a tout juste deux ans, la loi de bioéthique a ouvert la voie à une machine à remonter le temps de la fertilité : l'autoconservation des gamètes hors raisons médicales. Moins médiatisée que la PMA pour toutes, cette évolution sociétale majeure était déjà ouverte depuis la fin des années 2000 en Espagne et dans les pays anglo-saxons. En France, cette nouvelle possibilité ouverte aux femmes de 29 à 37 ans a suscité un engouement qui a dépassé les prévisions, notamment en Île-de-France. À tel point que les femmes désireuses de congeler leurs ovocytes pour procréer plus tard se trouvent confrontées à des files d'attente à rallonge. Un véritable paradoxe alors que le compte à rebours de leur horloge biologique continue de défiler.

« On savait qu'il y avait une attente sociétale mais on n'imaginait pas son ampleur », reconnaît Marine Jeantet, la nouvelle directrice générale de l'Agence de la biomédecine.

La directrice de l'Agence de la biomédecine met cependant en garde sur le risque de susciter de faux espoirs. « La nature ne suit pas l'évolution sociétale. Il faut expliquer aux jeunes femmes que cette autoconservation n'est pas une garantie de grossesse. C'est une illusion, dans la logique consumériste de notre société, d'imaginer qu'on pourra tomber enceinte rapidement à 40 ans grâce à l'autoconservation, avertit Marine Jeantet. Des études anglo-saxonnes indiquent que le taux d'accouchement ne s'élève qu'à 27 % pour les femmes qui ont bénéficié d'une autoconservation et qui ont fait une tentative de grossesse. »

« Les femmes font cette démarche car elles sont inquiètes et elles entendent que la fertilité baisse avec l'âge. Elles pensent qu'en conservant quelques ovocytes, elles pourront la préserver. Mais la grossesse n'est jamais garantie, souligne Virginie Rio du collectif Bamp!, une association de patients de l'assistance médicale à la procréation. Malheureusement, dans le débat sur la loi de bioéthique, le thème de PMA pour toutes a pris presque tout l'espace. Les autres sujets n'ont pas été assez anticipés et l'information manque, notamment sur la fertilité ».

Âgée de 26 ans, Mathilde, infirmière à Rennes, a pour sa part eu recours à cette technique après avoir découvert une insuffisance ovarienne précoce. Quatre ponctions lui ont déjà permis de mettre 18 ovocytes «au frais ». « Mon conjoint est encore étudiant et nous ne voulons pas d'enfant tout de suite. Cela permet d'alléger la pression alors que nous ne sommes pas tout à fait prêts », dit-elle. Céline, 40 ans, a fait un bébé « naturellement » après une autoconservation en 2019, possible avant la loi pour les donneuses d'ovocytes. « J'étais célibataire à l'époque. Peut-être que cela a débloqué quelque chose en moi. J'avais moins de pression... Et j'ai rencontré mon compagnon deux mois et demi-après », rapporte-t-elle.

« On savait déjà grâce aux expériences étrangères que l'autoconservation concernait surtout des femmes sans conjoint, dont la fertilité commençait à décroître, et qui voulaient préserver la possibilité d'avoir un enfant avec leurs ovocytes plus tard. La congélation des ovocytes pour les "superwomen" qui placent leur carrière avant leur désir de maternité concerne peu de femmes », pointe la sociologue Dominique Mehl, auteur de *La PMA déconfinée*, à L'Harmattan.

« La plupart de mes patientes en autoconservation ont plus de 30 ans et n'ont pas trouvé de partenaire avec qui faire un enfant, abonde le gynécologue Michaël Grynberg. Reste à savoir comment nous allons pouvoir les prendre en charge. Cela nous donne parfois l'impression que la loi a suscité de faux espoirs. »



Questions associées et éléments d'analyse (Jury)

- Qu'est ce que la GPA ? Quelles sont les problématiques et les inégalités sociales qu'elle soulève ?
→ *Solutions pour les couples d'homme*
- Quelle est la place du personnel soignant face aux problématiques de Bioéthique ?
- Qu'est ce que l'infertilité ? Quelles en sont les étiologies en lien avec le mode de vie moderne ?